



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 24/2016

le 14 décembre 2016

Concerne :

Budget 2017 du Fonds culturel Riviera (FCR).

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2017 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^e des communes partenaires (8 sur 10).

2. Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la Loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités.



3. Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.-- à Fr. 50.-- par habitant. Depuis 2003, le montant de la contribution est fixé à Fr. 48.--/habitant, dit montant pouvant être réévalué chaque année.

Durant la 1^{ère} législature de fonctionnement du fonds, soit 2003 - 2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du fonds, ainsi que l'Agenda régional. Dès 2007, de nouvelles institutions ont été intégrées au fonds. La liste des institutions bénéficiaires en 2016 est la suivante :

Agenda Régional - Association des Musées de la Riviera - Cinérive / La Lanterne magique - Concours Clara Haskil - Festival Images - Fondation des Arts et Spectacles (Le Reflet – Théâtre de Vevey) - Fondation de la Saison culturelle Montreux - Live in Vevey - Montreux Art Gallery (MAG) - Montreux Choral Festival - Montreux Comedy Festival - Montreux Jazz Artists Foundation - NED - Rocking Chair (RKC) - Semaine internationale de piano - Septembre Musical - Théâtre de l'Oriental - Théâtre de Poche La Grenette - Théâtre des Trois-Quarts - Théâtre Montreux-Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. En décembre 2016, le conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2017.

4. Budget 2017

Il est proposé aux conseils communaux de maintenir le montant des cotisations à Fr. 48.--/habitant en 2017. La participation des communes a été estimée sur la base de la population au 31 décembre 2015, majorée de 0.5%, afin de tenir compte de manière prudente de la tendance démographique en cours. En outre, depuis 2016, la Commission intercommunale de la Taxe de séjour verse un soutien de Fr. 12'000.-- par année en guise de contribution à l'édition de l'Agenda Riviera.

Les revenus pour 2017 sont ainsi estimés à Fr. 3'820'896.--.

Le montant global des subventions 2017 aux institutions intégrées, comprenant d'éventuelles adaptations des soutiens octroyés, est estimé à Fr. 3'700'000.--. Après déduction des frais d'administration et de gestion du fonds facturés par le Service des affaires intercommunales pour un montant forfaitaire de Fr. 35'000.--, d'une réserve pour des soutiens ponctuels / aides à la création demandés en 2016 mais portant sur l'année 2017 de Fr. 20'000.--, et d'une réserve pour des soutiens ponctuels pour des anniversaires d'institutions intégrées au fonds de Fr. 30'000.--, il en résulte un solde disponible évalué à Fr. 35'896.--. Il est proposé d'attribuer ce solde aux soutiens ponctuels et aux aides à la création. Comme en 2016, le fonds se recentre sur sa mission première de soutien aux institutions régionales, tout en conservant la possibilité d'allouer des soutiens ponctuels dans la limite de ses disponibilités.



5. Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 24/2016,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

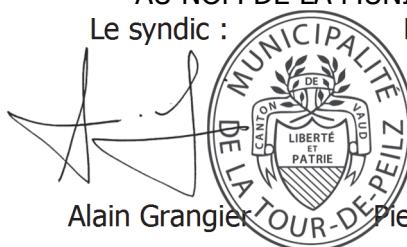
décide :

d'adopter le budget 2017 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :



Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Annexe : budget 2017

Adopté par la Municipalité : le 3 octobre 2016



FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2017

REVENUS

(fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2016, sur la base de la population 2015 + 0.5%)

	<i>Population au 31.12.2015</i>	<i>Population estimée au 31.12.2016 (+ 0.5%)</i>	<i>Montant à porter au budget 2017</i>
Blonay	6'132	6'163	295'824.00
Chardonne	2'889	2'903	139'344.00
Corseaux	2'172	2'183	104'784.00
Corsier	3'427	3'444	165'312.00
Jongny	1'493	1'500	72'000.00
Montreux	26'283	26'414	1'267'872.00
St-Légier-La Chiésaz	5'071	5'096	244'608.00
La Tour-de-Peilz	11'421	11'478	550'944.00
Vevey	19'217	19'313	927'024.00
Veytaux	854	858	41'184.00
Totaux	78'959	79'352	3'808'896.00
Contribution de la Taxe de séjour à l'édition de l'Agenda Riviera			12'000.00
TOTAL DES REVENUS			3'820'896.00

CHARGES

Subventions aux institutions intégrées au fonds, y compris éventuelles adaptations	3'700'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels/aides à la création demandés en 2016 pour 2017	20'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels pour anniversaires d'institutions intégrées au fonds	30'000.00
Prestations d'administration et de gestion (SAI)	35'000.00
Solde pour soutiens ponctuels et /ou aides à la création	35'896.00
TOTAL DES CHARGES	3'820'896.00

SOLDE SELON BUDGET 0.00

SAI - le 28 septembre 2016